



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
B3J 1T3
Nova Scotia
Bid Fax: (902) 496-5016

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique
Acquisitions
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
B3J 3C9
Nova Scot

Title - Sujet Orchard Tractor	
Solicitation No. - N° de l'invitation 01804-170598/B	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client 01804-17-0598	Date 2017-02-09
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$HAL-405-10037	
File No. - N° de dossier HAL-6-77121 (405)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-02-16	
Time Zone Fuseau horaire Atlantic Standard Time AST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: MacDonald, Ashley	Buyer Id - Id de l'acheteur hal405
Telephone No. - N° de téléphone (902) 496-5291 ()	FAX No. - N° de FAX (902) 496-5016
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Modification 002

Modification 002 est délivrée pour aborder les changements suivants.

- 1) Veuillez voir modifié l'annexe A et à l'annexe C (ci-joint) pour tenir compte de ces changements

Annexe A Exigence

1.0 Critères techniques obligatoires

- 2) Le tracteur pour vergers doit avoir les caractéristiques suivantes

Supprimer

- H. pneus – agriculture, (taille minimale) pneus d'entraînement 360/70/28, pneus directeurs 280/70/20; pneus radiaux dans les deux cas

Insérer:

- H. pneus – agriculture, (taille minimale) pneus d'entraînement 360/70/24, pneus directeurs 280/70/20; pneus radiaux dans les deux cas

Annexe C Critères techniques obligatoires

II. Le tracteur pour vergers doit avoir les spécifications suivantes :

Supprimer :

- H. pneus – agriculture, (taille minimale) pneus d'entraînement 360/70/28, pneus directeurs 280/70/20; pneus radiaux dans les deux cas

Insérer

- H. pneus – agriculture, (taille minimale) pneus d'entraînement 360/70/24, pneus directeurs 280/70/20; pneus radiaux dans les deux cas

Toutes les autres modalités et conditions demeurent les mêmes

ANNEXE A

EXIGENCE

Fournir et livrer un (1) « tracteur pour vergers » au Centre de recherche et de développement de Kentville, situé à Kentville en Nouvelle-Écosse, B4N 1J5, au plus tard le 31 mars 2017. L'exigence comprend les réparations et la maintenance sous garantie du tracteur pour vergers, et l'entrepreneur retenu doit former l'opérateur du tracteur conformément à l'exigence spécifiée ici.

2.0 Critères techniques obligatoires

1) Le tracteur pour vergers doit :

- A) Être neuf, de l'année-modèle du fabricant le plus courant encore en production.
- B) Être d'un fabricant qui a démontré son acceptabilité en fabricant et en vendant ce type et cette taille de véhicules depuis au moins 2 ans.
- C) Se conformer à la totalité des normes industrielles, des règlements et des lois applicables régissant la fabrication, la sécurité, ainsi que les niveaux de bruit et de pollution en vigueur au Canada au moment de la fabrication.
- D) Être destination FAB sur place au plus tard le 31 mars 2017.

2) Le tracteur pour vergers doit avoir les caractéristiques suivantes :

- A) un moteur diesel ayant une puissance nominale d'au moins 80 HP
- B) un réservoir à carburant d'une capacité minimale de 60 litres
- C) groupe motopropulseur – au moins transmission 12x12, inverseur de marche, 4 roues motrices en continu ou sur demande, propulsion mécanique
- D) pouvoir être muni d'un dispositif de verrouillage de différentiel
- E) boîte de vitesses – être d'au moins 12x12 avec inverseur de marche
- F) une batterie d'au moins 650 ampères au démarrage à froid
- G) direction – doit être alimentée hydrauliquement
- H) pneus – agriculture, (taille minimale) pneus d'entraînement 360/70/24, pneus directeurs 280/70/20; pneus radiaux dans les deux cas
- I) un frein de stationnement mécanique
- J) un siège entièrement réglable à suspension pneumatique.
- K) une cabine à filtration du carbone munie d'un climatiseur/d'un système de chauffage
- L) pouvoir être muni d'une prise de force 540/1000/qui tourne à la vitesse de roulement du tracteur
- M) commandes – accélérateur : direction inclinable, commandes embarquées de l'opérateur plus tout indicateur de diagnostic et tous les interrupteurs sur console requis
- N) inspection avant livraison
- O) destination FAB, 31 mars 2017
- P) L'entrepreneur doit fournir une garantie d'au moins deux (2) ans sur les composants, les pièces et la pose des pièces et composants défectueux.
- Q) L'entrepreneur doit fournir une garantie d'au moins deux (2) ans/2 000 heures sur le groupe motopropulseur.
- R) feux de danger
- S) feux de nuit standard
- T) cadre ROPS/ceinture de sécurité/caractéristiques relatives à la sécurité de l'opérateur

Garantie

L'entrepreneur **doit** fournir une garantie totale d'au moins (2) ans/2000 heures sur les composants, les pièces et la pose des composants et des pièces défectueux.

Réparations et maintenance sous garantie

L'entrepreneur **doit** effectuer les réparations et la maintenance sous garantie du véhicule.

Les réparations et la maintenance sous garantie doivent être conformes aux exigences établies par le fabricant pour assurer le rendement optimal du véhicule, ce qui comprend l'équipement connexe et s'applique pendant toute la période de garantie.

1. Calendrier de réparation et de maintenance sous garantie

a) L'entrepreneur **doit** fournir au responsable technique un calendrier de réparation et de maintenance sous garantie qui respecte les exigences spécifiques établies par le fabricant pour assurer le rendement optimal du véhicule et de l'équipement connexe durant la période de garantie.

L'entrepreneur **doit** effectuer les réparations et la maintenance sous garantie du véhicule conformément au calendrier.

Si les réparations et la maintenance sous garantie doivent être réalisés dans les installations d'AAC, le technicien doit arriver sur place pour effectuer son travail dans les 24 heures suivant l'avis au fournisseur.

Si les réparations et la maintenance sous garantie doivent être effectuées hors des installations d'AAC, elles doivent être effectuées à une distance d'au plus 200 km de ces installations. Centre de recherche et de développement de Kentville, 32 Main Street, Kentville (Nouvelle-Écosse) B4N 1J5

L'entrepreneur doit pouvoir offrir des services sous garantie comme et lorsque demandé, et doit avoir un accès rapide à l'inventaire des pièces d'une installation autorisée d'entretien/de réparation.

Soutien logistique intégré

L'entrepreneur **doit** s'assurer que les pièces de rechange nécessaires à la réparation et à la maintenance adéquates du ou des véhicules sont disponibles rapidement pour l'achat pendant au moins dix (10) ans.

1. Documentation

L'entrepreneur **doit** fournir la documentation suivante :

Manuels du véhicule – Manuels requis pour le fonctionnement, la maintenance et la réparation sécuritaires des véhicules. On préfère qu'un ensemble complet de manuels soit fourni sur CD-ROM ou DVD-ROM; cependant, un ensemble complet de manuels de l'opérateur **doit** être fourni en format papier, au minimum, sauf le manuel des pièces, lequel peut être disponible en ligne. Les manuels du véhicule **doivent** comprendre :

- i. Manuels de l'opérateur – en anglais, au minimum;
- ii. Manuels des pièces – en anglais, au minimum;
- iii. Manuels de maintenance (réparation en atelier) – en anglais, au minimum.

a) Lettre de garantie – L'entrepreneur **doit** fournir un exemplaire papier de la lettre de garantie bilingue complète avec le véhicule. L'entrepreneur **doit** envoyer un exemplaire de la lettre de garantie, en format électronique, au responsable technique au moment de l'expédition.

Formation de l'opérateur du tracteur pour vergers

Le fournisseur **doit** donner la formation suivante :

a) Familiarisation – Une séance de familiarisation pour un maximum de trois (3) participants au plus tard un (1) mois après la livraison du véhicule.

Solicitation No. - N° de l'invitation
01804-170598/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
01804-170598

Amd. No. - N° de la modif.
002
File No. - N° du dossier
HAL-6-77121

Buyer ID - Id de l'acheteur
HAL405
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- b) La formation ***doit*** comprendre des détails sur la façon d'utiliser le véhicule et d'effectuer l'entretien quotidien du véhicule et de son équipement connexe. (Entretien quotidien : pression des pneus, entretien concernant l'huile)
- d) La formation doit être donnée sur place.
- e) La personne qui donne la formation devra pouvoir fournir une certification.

ANNEXE C

Critères techniques obligatoires

Instructions : Les soumissionnaires **doivent** indiquer s'ils respectent les critères techniques obligatoires. Les soumissionnaires doivent inclure deux (2) exemplaires de documentation descriptive, s'il y en a, concernant le ou les articles offerts avec suffisamment de détails pour clairement démontrer le respect de chacune des exigences mentionnées dans la présente annexe.

Les soumissionnaires **doivent** commenter/faire un renvoi au numéro de page et souligner la spécification dans leur brochure ou leurs feuilles de données techniques pour démontrer qu'ils respectent chacun des critères techniques obligatoires.

Le soumissionnaire **doit** vérifier chaque critère technique obligatoire énuméré ci-dessous et indiquer si le produit/service offert est conforme ou s'il ne l'est pas (« Respect »/« Non respect »).

En présentant l'annexe C (Critères techniques obligatoires), le soumissionnaire certifie que le produit qu'il offre respecte les critères techniques obligatoires et sera construit conformément à ces critères.

Il sera à votre avantage de fournir le plus de détails possible pour justifier vos commentaires et vos allégations de conformité pour chaque spécification.

NOTE : Le gouvernement n'est PAS obligé de demander des éclaircissements concernant les soumissions ou la documentation technique à l'appui fournie. Le non-respect de l'une ou l'autre des spécifications suivantes rendra votre proposition non conforme, et celle-ci sera mise de côté définitivement.

N°	Spécification	Conformité		Commentaire(s)/ Renvoi
		Respect	Non-respect	
I.				
A)	Être neuf, du modèle le plus récent du fabricant toujours en production, provenir d'un fabricant qui a prouvé son acceptabilité en fabricant et en vendant des véhicules du même type, de la même taille depuis au moins 1 an.			
B)	Provenir d'un fabricant qui a prouvé son acceptabilité en fabricant et en vendant des véhicules du même type, de la même taille depuis au moins 1 an.			
C)	Respecter les lois, les règlements et les normes industrielles applicables régissant la fabrication, la sécurité, les niveaux sonores et les émissions polluantes en vigueur au Canada au moment de la fabrication.			

N°	Spécification	Conformité		Commentaire(s)/ Renvoi
		Res pect	Non- resp ect	
II.	Le tracteur pour vergers doit avoir les spécifications suivantes :			
A)	un moteur diesel ayant une puissance nominale d'au moins 80 HP			
B)	un réservoir à carburant d'une capacité minimale de 60 litres			
C)	groupe motopropulseur – au moins transmission 12x12, inverseur de marche, 4 roues motrices en continu ou sur demande, propulsion mécanique			
D)	pouvoir être muni d'un dispositif de verrouillage de différentiel			
E)	boîte de vitesses – être d'au moins 12x12 avec inverseur de marche			
F)	une batterie d'au moins 650 ampères au démarrage à froid			
G)	direction – doit être alimentée hydrauliquement			
H)	pneus – agriculture, (taille minimale) pneus d'entraînement 360/70/24, pneus directeurs 280/70/20; pneus radiaux dans les deux cas			
I)	un frein de stationnement mécanique			
J)	un siège entièrement réglable à suspension pneumatique.			
K)	une cabine à filtration du carbone munie d'un climatiseur/d'un système de chauffage			
L)	pouvoir être muni d'une prise de force 540/1000/qui tourne à la vitesse de roulement du tracteur			
M)	commandes – accélérateur : direction inclinable, commandes embarquées de l'opérateur plus tout indicateur de diagnostic et tous les interrupteurs sur console requis			
N)	inspection avant livraison			
O)	destination FAB, 31 mars 2017			
P)	L'entrepreneur doit fournir une garantie d'au moins deux (2) ans sur les composants, les pièces et la pose des pièces et composants défectueux.			
Q)	L'entrepreneur doit fournir une garantie d'au moins deux (2) ans/2 000 heures sur le groupe motopropulseur.			
R)	feux de danger			
S)	feux de nuit standard			

Solicitation No. - N° de l'invitation
01804-170598/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
01804-170598

Amd. No. - N° de la modif.
002
File No. - N° du dossier
HAL-6-77121

Buyer ID - Id de l'acheteur
HAL405
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T)	cadre ROPS/ceinture de sécurité/caractéristiques relatives à la sécurité de l'opérateur*, voir l'article 1-C ci-dessus			
----	---	--	--	--